DEPARTEMENT DE PARIS

N° 6 - Jeudi 8 septembre 2011
Imprimé sur papier recyclé

BULLETIN DÉPARTEMENTAL OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 20 et mardi 21 juin 2011

http://www.paris.fr

Abonnement annuel : 9,17 euros. Prix au numéro : 0,80 euro. Les paiements sont effectués par chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRESOR PUBLIC et adressés à la "Régie de la Caisse intérieure - Service des Publications administratives - Bureau 262 - 4, rue de Lobau - 75196 Paris cedex 04". Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, prière de joindre la dernière étiquette d'abonnement.
Jouve, 11, boulevard de Sébastopol 75001 Paris *ISSN 0762-4670*

La séance est ouverte à dix heures cinquante cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAULT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 16 et mardi 17 mai 2011 a été affiché. Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de Mme Gisèle STIEVENARD en qualité de président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Mme STIEVENARD est donc désignée pour présider la séance au moment du vote des comptes.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

(M. le Président quitte l'hémicycle).

2011, DF 4 G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2010.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, nous allons procéder au vote des comptes administratifs de 2010, en formation de Conseil général.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 4 G relatif au compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DF 4 G).

2011, DF 5 G - Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2010.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 5 G concernant le compte de gestion d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DF 5 G).

2011, DASES 208 G - DF 6 G - Compte administratif et compte de gestion du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance de 2010.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 208 G - DF 6 G relatif au compte administratif et compte de gestion du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance de 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASES 208 G - DF 6 G).

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures, est reprise à quinze heures quarante cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président).

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux en formation de Conseil général.

2011, DVD 134 G - Signature d'une convention avec M. le Maire de Paris pour l'extension du tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières au titre du contrat particulier avec la Région d'Ile-de-France (2009-2013).

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 134 G et je donne la parole à M. Denis BAUPIN, qui va être obligé de quitter son portable.

Pour vous laisser le temps de reprendre vos esprits, il s'agit de la signature d'une convention pour l'extension du tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières, au titre du contrat particulier avec la Région Ile-de-France.

J'ai cru que comprendre que vous n'étiez pas inscrit comme Maire adjoint, puisque nous sommes en Conseil général, mais au titre de votre groupe.

Peut-être ont-ils abusé de votre liberté ?

M. Denis BAUPIN. - C'est au Conseil municipal.

M. LE PRÉSIDENT. - Je donne la parole à Mme Isabelle GACHET.

Mme Isabelle GACHET. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, l'arrivée du tramway est une véritable chance pour desservir et désenclaver les quartiers bordant les boulevards des Maréchaux, de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières.

La requalification de ces boulevards va permettre de modifier en profondeur ces quartiers qui, pour beaucoup, font déjà l'objet de renouvellement urbain, comme le G.P.R.U. de la porte Pouchet.

Je voudrais d'abord, pour situer les enjeux, rappeler à quel point la première phase de ce projet a été un succès, projet auquel la Droite, il faut bien le dire, ne croyait pas. Qui ne se rappelle pas le bon mot de Mme de PANAFIEU, alors maire du 17e arrondissement, qui déclamait dans la presse : "Le tramway est à l'encontre de l'histoire" ? C'était en 2006.

Et bien, Madame, l'histoire témoigne aujourd'hui : plus de 50 millions de voyageurs ont emprunté le tramway sud depuis sa mise en service en décembre 2006. 110.000 voyageurs l'empruntent quotidiennement, 70.000 les week-ends. Le tramway est utilisé à 52 % pour des trajets Paris-banlieue et à 8 % pour des trajets banlieue-banlieue.

En renforçant ainsi les liaisons avec les communes limitrophes, le tramway participe à un rapprochement entre notre agglomération et ses voisins. En plus de représenter une réelle amélioration de l'offre de transports, l'arrivée du tramway a eu un impact significatif sur l'environnement. Il a entraîné une baisse de 50 % de la circulation automobile sur les boulevards des Maréchaux depuis la mise en service. Il limite aussi significativement la pollution atmosphérique.

Pour les riverains, la présence du tramway représente une amélioration notable et un embellissement de leur cadre de vie.

Enfin, je voudrais insister sur une des conséquences importantes de la mise en place du tramway, dont le développement économique des quartiers concernés, mieux desservis et plus accessibles. D'ailleurs, les entreprises ne s'y sont pas trompées et ont anticipé l'amélioration du cadre de vie de ces quartiers en s'y installant.

En effet, en 2003, on dénombrait 580 entreprises sur cette zone. Début 2006, avant même le lancement des travaux, 655 entreprises étaient présentes, soit une augmentation de 12,7 % en pleine phase de travaux.

Oui, le tramway à la Porte d'Asnières va profondément modifier la vie des habitants de nos quartiers. Nul doute qu'ils sont impatients d'aller à la rencontre de cette histoire.

Je voudrais toutefois revenir sur le problème préoccupant de la faible participation de l'État. Le coût global du projet est estimé à environ 300 millions d'euros au total, dont 205 pour le tramway lui-même, le reste pour les aménagements urbains et l'achat des rames.

Sur ce total, l'État n'entend financer que 20 millions d'euros, c'est scandaleux, d'autant que sa participation a été nulle pour le tronçon entre la Porte d'Ivry et la Porte de la Chapelle.

Comment se fait-il que notre Ville soit la seule collectivité de France à mener un projet de tramway d'une telle envergure, avec une aide aussi ridicule de l'État ? C'est inacceptable.

Nous continuerons à soutenir M. le Maire de Paris pour que l'État répare cette injustice flagrante vis-à-vis des Parisiens et des Franciliens, et qu'il contribue à même hauteur que pour les autres collectivités.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons d'ores et déjà nous féliciter de la réalisation du tramway parisien, qui repose sur un réel partenariat entre Paris et la Région Ile-de-France.

Ce projet complète l'offre de transports et renforce les liens entre Paris et les communes limitrophes. Il facilite les déplacements de banlieue à banlieue. Enfin, il s'inscrit dans une politique globale visant à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Ce projet est emblématique de l'ambition de votre politique municipale, Monsieur le Président, que nous sommes fiers de porter avec vous pour le plus grand bénéfice des Parisiens.

Je vous remercie.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame GACHET.

Mme Annick LEPETIT va vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission. - Il s'agit du prolongement du tramway de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières, qui sera le troisième tronçon du tramway parisien.

Cette opération figure au plan de mobilisation de la Région pour les transports et au contrat particulier Région/Département 2009-2013.

Je rappelle tout de même qu'une première convention de financement Département de Paris/Région, portant sur un montant de 400.000 euros hors taxes a déjà été approuvé par le Conseil de Paris en mars 2010.

Je précise, bien que Mme Isabelle GACHET l'ait souligné, que, là encore, l'État n'était pas présent.

Ce montant a permis de réaliser le dossier d'objectifs et de caractéristiques principales, qui a été approuvé par le conseil du S.T.I.F. en octobre 2010, ainsi que la concertation préalable qui, elle, s'est déroulée en janvier et février dernier. Le bilan de cette concertation sera présenté à cette même séance du Conseil de Paris, mais en Conseil municipal.

La convention de financement, je conclurai sur cette question, porte sur le schéma de principe, le dossier d'enquête publique et le déroulement de l'enquête publique. Le coût de cette phase s'élève à 2,6 millions d'euros. La Région et la Mairie de Paris se répartissent le financement de ces études à parité, 50 % chacune.

Je m'arrête là, puisque Mme GACHET a dit l'essentiel et notamment notre volonté de poursuivre ensemble le bon chemin, la belle route du tramway.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 134 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DVD 134 G).

2011, DASES 409 G - Prolongation d'un dispositif d'aide d'urgence envers les migrants tunisiens. Montant : 500.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons en 6e Commission et nous examinons donc le projet de délibération DASES 409 G relatif à la prolongation d'un dispositif d'aide d'urgence en direction des migrants tunisiens, d'un montant de 500.000 euros.

Il y a trois inscrits : Mmes Halima JEMNI, Danielle SIMONNET et M. Jean-François MARTINS. Mme Pascale BOISTARD leur répondra.

Madame Halima JEMNI, vous avez la parole.

Mme Halima JEMNI. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, pour la deuxième fois, notre Assemblée est amenée à discuter d'un projet de délibération qui, si l'État avait respecté ses obligations, n'aurait pas lieu d'être.

La situation dramatique où se retrouvent actuellement les migrants tunisiens n'est qu'un révélateur supplémentaire de l'abandon de la notion d'accueil humanitaire par notre pays.

En effet, le Gouvernement a choisi de refuser d'apporter un hébergement et des repas aux personnes présentes sur nos territoires, rompant ainsi avec notre tradition républicaine, notre histoire et faisant porter sur les collectivités territoriales une charge dont elles n'ont pas la responsabilité.

L'idée même de soumettre l'aide humanitaire à une position politique est choquante. Le débat et le sens de cette délibération ne sont pas de savoir si ces personnes ont vocation à rester sur le territoire français, mais de savoir si l'on doit prendre en charge, à titre humanitaire, ces personnes le temps de leur présence comme nous l'avons fait par le passé. La réponse est bien évidemment oui, car la dignité de l'accueil réservé à ces jeunes est un devoir.

Précédemment, lors de la dernière séance, notre groupe l'a rappelé dans sa question d'actualité, comme dans son vœu qui a été adopté, le Gouvernement doit cesser ces vastes arrestations qui compliquent le travail d'accompagnement social et doit respecter l'accord franco-tunisien signé en 2008, qui prévoit des régularisations par le travail, la formation, mais aussi l'aide au retour volontaire.

Aujourd'hui, la brutalité du Gouvernement, indifférent à cette détresse, et la seule réponse policière prônée par le ministre de l'Intérieur prouvent, jour après jour, qu'elle nous mène dans une impasse. Elle précarise le travail des associations qui essaient d'accompagner ces migrants, tout en maintenant sur le territoire la grande majorité des personnes visées. Plus grave, les instructions données par le Gouvernement à l'Office français de l'intégration et de l'immigration, pour geler les demandes d'aide au retour humanitaire ou volontaire, démontrent que le Gouvernement cherche clairement le pourrissement de cette situation et à mettre en difficulté les collectivités locales de gauche en les laissant seules face à cette situation.

Le but de cette politique s'exprime d'autant plus fortement dans tout ce qu'elle concerne de cynisme politique, puisque qu'elle est déclinée dans tous les secteurs de politique sociale de notre pays : diminution drastique des subventions aux associations relevant du secteur de la politique de la ville, chute des crédits à l'hébergement d'urgence avec pour conséquence des milliers de personnes sans-abri dès la rentrée prochaine.

Ce désengagement est mortifère politiquement car il contribue à disloquer le lien social dans notre pays, dans notre ville, tout en alimentant un discours politique renforçant les thèses les plus extrêmes de l'idéologie politique. Face à cela, la collectivité parisienne, en continuant à mobiliser ses services et à soutenir l'action des associations, à travers cette dotation globale de 500.000 euros, fait le choix de la responsabilité et de la solidarité, au-delà de ses compétences légales.

Le groupe socialiste et apparentés remercie M. le Maire de Paris, ainsi que Mme Pascale BOISTARD, d'affirmer à travers ce projet de délibération notre engagement humanitaire dans l'accueil de ceux qui arrivent démunis sur notre territoire.

Bien entendu, vous l'avez compris, chers collègues, nous voterons ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame JEMNI.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, une fois de plus, je voudrais saluer l'effort de notre Municipalité et l'implication des associations dans la solidarité avec les migrants tunisiens.

Bien sûr, nous approuvons la prolongation pour un mois et demi supplémentaire du dispositif que nous avons adopté lors de notre séance du mois de mai dernier et la dotation globale de 500.000 euros. Cet engagement du Département va permettre de continuer à héberger près de 310 jeunes migrants tunisiens grâce à l'implication d'associations, comme "France Terre d'asile" et "Aurore" pour un mois et demi supplémentaire.

Nous allons pouvoir continuer à soutenir des maraudes humanitaires de nuit réalisées par l'association Emmäus. Nous allons pouvoir renforcer l'aide alimentaire délivrée par les associations "La Chorba" et "Une chorba pour tous". Mais hélas, ces aides extrêmement conséquentes de la Ville ne suffisent cependant pas à assurer la protection de l'ensemble des migrants tunisiens en ce moment à Paris, et il est encore très difficile d'estimer le nombre de ceux qui continuent à errer.

Pourtant, si le Gouvernement engageait l'Etat à assumer ses responsabilités, il serait aisé et tout à fait assumable pour nos collectivités de venir en aide, tant pour l'hébergement que pour l'aide alimentaire à ces quelques centaines de migrants et de garantir un accueil digne.

Alors, on se souvient du spectacle d'indignation auquel s'était livrée l'opposition municipale à la précédente séance, mais je vois que leurs rangs sont clairement parsemés en cet après-midi.

Mais soyons clairs et assumons : si vous considérez comme illégal de venir en aide à des jeunes migrants de moins de 30 ans, dont certains sont mineurs, qui ont fui la misère, qui se retrouvent livrés à eux-mêmes, sans nourriture et sans toit, à errer dans les rues et les parcs parisiens et bien nous, au niveau de la majorité municipale, nous l'assumons. Oui, nous voulons bien être accusés du délit de solidarité.

Mais entendez que l'attitude du Gouvernement relève, elle, d'une irresponsabilité qui met la collectivité dans une situation de non-assistance à personne en danger. Alors que tous les partis politiques de la majorité municipale, que de nombreux parlementaires, élus locaux, associations, collectifs, citoyens, exigent la réouverture des centres d'hébergement fermés à la fin de l'hiver, zéro centime a été débloqué par l'Etat ! Rien ! Aucune proposition humanitaire, aucune proposition d'hébergement. Mais dans le même temps, combien coûte cette chasse aux migrants tunisiens organisée par les forces de police et les C.R.S. dans les rues de Paris et ailleurs ?

Il y a par ailleurs des limites à l'intolérable dans les violences policières. Sachez, mes chers collègues, que la semaine dernière, des mineurs tunisiens sans solution d'hébergement et qui dormaient dans un parc, ont été gazés dans leur sommeil au point qu'ils ont dû être transportés à l'hôpital. Toute la lumière devra être faite sur ces actes.

On mesure bien la sincérité des déclarations de soutien des membres du Gouvernement au mouvement démocratique contre des dictatures qu'ils soutenaient si bien quelques mois auparavant. Dès la première épreuve des faits, tout vole en éclat !

Alors, redisons-le : l'Europe peut sans difficulté accueillir ces quelques 25.000 Tunisiens originaires des régions sud-est de la Tunisie. Pour l'Europe, c'est dérisoire, mais pour le pays de provenance, cela constitue un déplacement massif de population. Les régions dont ces migrants proviennent sont sujettes à une forte instabilité. Elles sont sinistrées économiquement, en raison notamment de l'arrêt des principales activités rémunératrices et fragilisées par l'arrivée d'un nombre important de réfugiés Libyens.

Le retour forcé dans le contexte actuel serait une menace sérieuse à la stabilité et la sûreté de régions entières, et un surcroît important de difficultés pour le processus fragile de démocratisation tunisien.

Oui, l'arrivée de ces milliers de Tunisiens en quelques semaines en Europe correspond aux conditions de la directive européenne 2001-55 du Conseil du 20 juillet 2001, relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées.

Comme le demande la pétition initiée par l'A.F.T.C.R. que je vous invite largement à signer, nous devons demander au Conseil européen d'activer sa directive pour permettre à ces migrants de vivre dignement en Europe, en attendant que la situation s'améliore en Tunisie.

Rappelons sans relâche que l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 28 mai s'applique à toutes les polices de l'Union européenne et leur fait interdiction de pouvoir arrêter des sans papiers au seul motif qu'ils sont sans papiers.

Je souhaiterais pour finir exprimer une profonde incompréhension partagée par nombre de militants et de militantes vis-à-vis de l'attitude du Gouvernement provisoire de Tunis. Alors que des jeunes migrants avaient trouvé refuge au rez-de-chaussée du foyer du 36 rue Botzaris, c'est sur réquisition de l'ambassade, car ce bâtiment dépend d'elle, que les C.R.S. ont procédé à l'évacuation par deux fois en huit jours et ensuite embarqué les jeunes migrants.

Il y a de quoi être étonné du motif invoqué par Tunis : récupérer ce bâtiment pour en faire une annexe de l'ambassade. Alors que l'ex-R.C.D., parti de BEN ALI aujourd'hui dissout, disposait d'un large patrimoine immobilier à Paris et ailleurs en France, l'ambassade de Tunisie aurait-elle donc un besoin urgent de récupérer ce bâtiment et de laisser ses ressortissants à la merci d'une expulsion hors du territoire français ?

Nous savons que ce bâtiment cachait des archives relatives aux agissements du R.C.D. en France, de sa police politique qui visait à surveiller les ressortissants tunisiens par le biais d'une myriade d'associations. Y avait-il aussi des documents compromettants d'autres autorités ? On peut se poser un certain nombre de questions. Toute cette histoire aura des suites.

Pour l'heure, mes chers collègues, nous avons de quoi être fiers de l'engagement financier de notre Ville qui s'est engagée fortement dans la solidarité avec les Tunisiens. Nous avons de quoi être bien plus fiers de cette collectivité que du Gouvernement qui poursuit cette chasse aux migrants.

Je vous invite donc à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est au dernier orateur inscrit, M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Président, chers collègues.

J'avais, lors du précédent Conseil de Paris, salué la prise d'initiative de l'Exécutif de libérer déjà une première enveloppe à destination des migrants tunisiens et j'avais souligné à quel point la Ville de Paris pouvait s'enorgueillir de traiter ces migrants tunisiens avec beaucoup plus de dignité et d'humanisme que le traitement que le Gouvernement leur avait infligé. Cependant, et non pas de manière politicienne, mais parce que, évidemment, je soutiens le maximum d'aides que nous pourrions apporter à ces migrants, je m'interroge juste sur la bonne gestion budgétaire de notre collectivité et sur les modalités de cette aide.

Nous avons voté 200.000 euros au Conseil de Paris précédent, nous revotons 500.000 euros cette fois-ci.

Il y a évidemment plusieurs questions qui se posent à nous. La première est que nous allons donc attribuer près de 700.000 euros pour une population estimée aux alentours de 300 migrants, soit aux alentours de 2.000 euros par migrant et sur une période de deux mois, c'est-à-dire quasiment 1.000 euros par mois et par personne ; c'est une somme conséquente.

J'espère qu'au moins ils vivent dans la dignité et avec les ressources qui correspondent à un investissement de 1.000 euros pas migrant et par mois, parce que c'est quand même ce que nous allons dépenser en tant que collectivité parisienne.

Deuxième élément, une fois de plus, nous votons ici une prorogation pour un mois et demi ; qu'allons-nous faire dans un mois et demi, une fois que cette enveloppe supplémentaire aura été votée ? Je ne le sais pas. La Mairie de Paris, l'Exécutif, n'a pas de réponse non plus et cela me paraît surprenant d'imaginer que dans un mois et demi le problème sera réglé et que nous aurons trouvé aux 300 migrants des solutions.

Une fois de plus, cela me paraît être une initiative un petit peu isolée et loin de prendre la problématique de manière durable et au moins pour conduire l'opération jusqu'à la fin de l'année 2011.

La troisième question porte sur le fonctionnement des associations citées ; je pense à "Aurore" et à "France Terre d'Asile". D'une part, la disparité de traitement ; "France Terre d'Asile" aura pour 130 places 135.000 euros, alors qu'"Aurore", pour presque le même nombre, pour 150, aura le double ; j'aimerais que les adjoints concernés puissent m'indiquer ce qui justifie que les places chez "Aurore" coûtent deux fois plus cher que chez "France Terre d'Asile".

Deuxième élément, qui est plus lié à la gestion des urgences sociales que nous pouvons traiter par le biais des associations. Il me semblait qu'habituellement, quand des éléments de crise sociale survenaient ou même des éléments climatiques qui, parfois, engendraient un surplus d'activité sociale, nous le lissions en fin d'année, de manière semestrielle, dans les avenants aux conventions avec les associations concernées. Je suis surpris là encore, en termes de méthode, qu'on fasse quelque chose un peu dans l'urgence et de ne pas avoir eu le temps d'évaluer un avenant à la convention avec ces deux associations pour la fin de l'année 2011.

Je soutiendrai pour autant cette initiative sur le fond, parce que je ne veux pas qu'on laisse ces migrants dans une situation indigne, mais j'aimerais quand même avoir des réponses de l'Exécutif sur tous ces points.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MARTINS, pour ces questions.

Je donne la parole à Mme Pascale BOISTARD pour répondre aux trois oratrices et orateurs, puis il y aura une explication de vote de M. HÉLARD.

Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission. - Merci.

Tout d'abord, permettez-moi de remercier ces trois intervenants qui pointent la difficulté de la collectivité parisienne vis-à-vis de cette situation.

Vous avez raison de dire qu'aujourd'hui, nous adoptons une méthode qui consiste, en deux Conseils de Paris, à voter deux délibérations, celle d'aujourd'hui complétant celle que nous avons votée au dernier Conseil, parce que nous sommes face à une situation d'urgence, une situation d'urgence qui, nous le pensons, pouvait être prise en compte, à un moment donné, par le Gouvernement, et notamment ce même Gouvernement qui s'était engagé en 2008 à faire un accord très particulier avec la Tunisie et qui, à ce jour, malgré les déclarations de certains de ses membres qui sont allés sur place à Tunis, et je pense notamment à M. GUEANT, n'applique absolument pas cet accord franco-tunisien.

Face à cette situation d'urgence, nous sommes donc en train de réévaluer à chaque fois par délibération le coût de cet accueil d'urgence, de cette aide humanitaire, que nous assumons seuls, alors que cette responsabilité ne fait pas partie de nos prérogatives.

Je voudrais dire à M. MARTINS qu'"Aurore" met à disposition 180 places au total face à 130 places pour "France Terre d'Asile" ; ce sont deux dispositifs différents, je le rappelle : "France Terre d'Asile", ce sont des places hôtelières ; quant à "Aurore", ce sont des places au sein d'un centre d'hébergement d'urgence, avec une équipe beaucoup plus lourde à mettre en place, puisqu'un accueil se fait sur place, au sein même du centre d'accueil.

Vous dire aussi qu'aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation politique incroyable. A la fois notre collectivité est seule face à cette situation, elle est seule face à une situation qui dépasse son territoire, puisque c'est une question nationale qui est posée, et cette question nationale est totalement oubliée et mise de côté par le Gouvernement, qui nous répond, lorsque nous l'interrogeons sur "pourquoi ne participez-vous pas à l'hébergement d'urgence de ces populations, même de manière temporaire ?" : "Si ce n'est pas de votre responsabilité, laissez-les, et n'engagez aucun des crédits que vous engagez actuellement".

Eh bien, nous avons l'habitude…

Monsieur LELLOUCHE, vous n'aviez qu'à vous inscrire sur les délibérations, mais si vous le permettez, je réponds à ceux qui m'interpellent et vous feriez mieux de vous saisir de ce dossier là où vous êtes au Gouvernement pour nous aider, puisque vous êtes élu parisien, à faire face à cette situation qui est indigne de la France. Je vous le dis !

Je continue pour vous dire qu'aujourd'hui, le cynisme est total, puisque, d'un côté, l'Etat n'est pas présent et, de l'autre, alors que certains de ces Tunisiens veulent repartir dans leur pays, tous les dossiers de demande de retour sont totalement gelés, qu'ils soient volontaires ou humanitaires, dans tous les offices de la Région Ile-de-France.

Ce n'est pas le lieu et on a eu une discussion sur un autre sujet tout à l'heure, mais à un moment donné, je me demande où est la responsabilité politique de ce Gouvernement qui abandonne totalement les collectivités sur les sujets qui touchent au plus près des populations, qu'elles soient migrantes ou non migrantes. On l'a vu tout à l'heure à travers une question d'actualité et on voit ce à quoi doivent faire face Mme Gisèle STIEVENARD et Mme Olga TROSTIANSKY qui m'accompagnent aussi sur ce dossier.

Sur cette situation des Tunisiens, c'est à la fois bafouer la parole de la France par l'accord qu'elle a signé, mais bafouer aussi tout ce qui fait l'histoire de notre pays sur l'accueil des populations en danger.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BOISTARD.

La parole est à M. Eric HÉLARD, pour une explication de vote.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Président.

Au nom du groupe Centre et Indépendants, notre collègue, M. Jérôme DUBUS, s'est rendu le mardi 7 juin dernier au gymnase de la Fontaine-au-Roi. Ce qu'il a vu mérite d'être ici décrit : matériel de sport détruit, ascenseur hors service, rideau de fer brisé, serrures systématiquement défoncées, personnels inquiets pour leur sécurité ; je ne parle même pas des violences commises entre migrants à l'intérieur ou au bord du gymnase.

Vous le savez, nous ne sommes pas, a priori, contre les aides humanitaires, mais il faut savoir aussi que ceux qui en bénéficient doivent respecter les lieux mis à leur disposition au détriment des scolaires et des associations du quartier.

Vous décidez d'accorder des centaines de milliers d'euros aux migrants tunisiens et à ceux qui campent dans des conditions sanitaires épouvantables dans les squares du Nord-Est parisien, ces derniers ayant détruit les Algeco que la Mairie a loués à leur attention ; on nous a expliqué que les loueurs ne voulaient plus se prêter au jeu, ce que je conçois tout à fait.

Nous avons la désagréable impression qu'au-delà des effets d'annonce, en fait, vous laissez les Parisiens du 11e ou du 19e se dépêtrer avec ces points d'ancrage ingérables. Vu le tour pris par la situation, faut-il que ce soient les contribuables parisiens qui paient de surcroît la note ? Nous l'avons déjà dit, c'est une réponse européenne et des crédits européens qui devraient être engagés, outre les mesures de police nécessaires.

La Mairie de Paris va-t-elle porter plainte au vu des dégradations constatées, et dont nous tenons les images à votre disposition ? La gauche parisienne peut-elle à la fois protester contre les mesures de police effectuées à la frontière italienne et demander au Gouvernement de régler la question, alors qu'elle-même est responsable de…

M. Christian SAUTTER, président. - Il faut conclure, Monsieur HÉLARD !

M. Eric HÉLARD. - … comme celui du gymnase de la Fontaine-au-Roi. Les riverains n'en peuvent plus ! Surtout à 50 mètres des marchés de la misère ! Ils se sentent abandonnés.

Sans grand débat sur la question, nous ne pouvons que nous abstenir sur le vote de cette subvention.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur HÉLARD.

Madame BOISTARD, vous souhaitez intervenir ?

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure. - Je souhaite intervenir parce qu'il ne s'agit évidemment pas d'une explication de vote.

M. Christian SAUTTER, président. - On s'écoute, Monsieur LELLOUCHE !

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure. - Je ne sais pas ce que vous avez pris aujourd'hui, mais il va falloir vous calmer à l'U.M.P. !

Je sais que tout cela est très difficile à assumer, mais… !

M. Christian SAUTTER, président. - Arrêtez ce brouhaha !

Mme Colombe BROSSEL. - C'est insupportable !

M. Christian SAUTTER, président. - Madame BROSSEL, gardez votre sang-froid !

Vous avez raison, mais seule Mme BOISTARD a la parole.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure. - Merci. Je vais reprendre et répondre à quelques points qui viennent d'être évoqués, puisque c'était plus une intervention qu'une explication de vote, vous en conviendrez.

Je suis ravie que M. DUBUS ait pu faire un tour au gymnase. Comme cela, il voit bien ce qui se passe dans le 11e arrondissement. Il se trouve que je vis à côté de ce gymnase et je le vois très régulièrement. C'est une occupation que la Ville de Paris n'a pas souhaitée, il faut le dire, et dont elle a informé d'ailleurs les occupants, de l'inadéquation de cette occupation vis-à-vis de l'utilisation générale de ce local. Il y a eu quelques dégradations, il est vrai. Aujourd'hui, nous avons les services de la Ville qui "maîtrisent", je dirais, entre guillemets, ce lieu, ce qui permet à 96 migrants tunisiens de dormir chaque nuit, mais il est vrai, et nous l'avons signalé, que cette situation ne pourra pas durer.

Néanmoins, si ce gymnase a été occupé, c'est bien parce que la Ville de Paris assume seule cet accueil humanitaire et qu'elle n'a pas la capacité technique à dépasser les 310 places qu'elle met aujourd'hui à disposition d'un certain nombre de Tunisiens.

Si l'Etat assumait ses responsabilités, nous pourrions réfléchir et, comme nous, au groupe socialiste, l'avions demandé lors du dernier Conseil de Paris, mettre en place une plate-forme régionale avec le Préfet de Région pour trouver une solution.

Seulement, ce n'est pas la méthode qui a été retenue par le Gouvernement. La seule méthode que nous pouvons constater, à la fois dans le 11e arrondissement, le 19e arrondissement, le 10e arrondissement, le 20e arrondissement, c'est une volonté, par sa désertion du terrain, de l'Etat et notamment du Gouvernement, puisque c'est lui qui donne les instructions, d'un pourrissement de la situation. Je me demande bien à quel titre et dans quel objectif, mais certainement, y a-t-il une grande stratégie derrière tout cela, qui fait que vous opposez aujourd'hui des gens qui n'ont rien face à des Parisiens dans des quartiers populaires que vous abandonnez aussi par la désaffection des crédits à la politique de la ville et à l'aide sociale.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BOISTARD.

Tous les orateurs inscrits ont pu s'exprimer.

M. LELLOUCHE avait tout à fait la possibilité de s'inscrire dans le débat. Ce n'est pas parce qu'il est Ministre qu'il peut intervenir n'importe quand !

M. LELLOUCHE a néanmoins une minute pour une explication de vote et, si Mme BOISTARD souhaite intervenir de nouveau, elle le fera.

M. Pierre LELLOUCHE. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je n'ai pas demandé de faveur particulière, simplement une explication de vote au nom de mon groupe et, comme le Gouvernement a été mis en cause par Mme BOISTARD, je souhaitais répondre très brièvement pour lui dire d'ailleurs que cet hémicycle n'est pas celui de l'Assemblée nationale ou du Sénat. Donc, elle devrait peut-être…

S'il vous plaît, un minimum de respect !

Elle devrait peut-être faire attention…

Si vous voulez faire les questions et les réponses et parler tout seuls, libre à vous !

Je disais simplement que, lorsque vous mettez en cause…

M. Christian SAUTTER, président. - M. LELLOUCHE a une minute et il n'aura pas plus, donc ne l'interrompez pas !

M. Pierre LELLOUCHE. - Est-ce que je peux utiliser les quelques secondes que, royalement, on veut bien m'accorder, pour dire…

M. Christian SAUTTER, président. - Que le règlement vous accorde !

M. Pierre LELLOUCHE. - … que la politique de la France ne saurait être mise en cause de la façon dont vous le faites, Madame.

Si, aujourd'hui, 40 milliards d'euros ont été trouvés lors du G8 de Deauville pour aider la transition démocratique de la Tunisie et de l'Egypte notamment, c'est parce que la France s'est mobilisée. Qu'il y ait un problème de séjours irréguliers en France d'une partie de ces immigrants venus dans les conditions que l'on sait, lorsque le Gouvernement tunisien n'occupait plus ses fonctions en Tunisie, se retrouvent dans des situations très difficiles à Paris, c'est une chose, mais nous savons tous, et je crois que nous avons tous passé le même message au Gouvernement tunisien, ce type d'immigration n'est pas supportable pour notre pays, surtout au moment où se construit la démocratie dans ce pays.

On peut comprendre que, lorsqu'un pays subit la dictature, la France serve de pays d'accueil, mais lorsqu'on construit la démocratie et que notre pays se mobilise, une immigration irrégulière, prolongée de cette façon, est difficile à gérer pour tout le monde, y compris la Municipalité.

Il ne sert donc à rien, Madame, de jouer à transférer la responsabilité sur l'Etat, de jouer à cette espèce de ping-pong où personne ne gagne. En tout état de cause, je vous demande de ne pas caricaturer la politique de la France en direction du monde arabe parce que nous le faisons avec empathie, soutien et sérieux en direction des révolutions arabes.

Je vous demande d'éviter la caricature. Que ces situations soient difficiles à gérer, qu'elles demandent une coopération entre l'Etat, la Région et la Ville, certes, mais arrêtons ce niveau de débat, Madame ! Ce n'est pas digne de cet hémicycle, c'est tout ce que j'ai voulu dire.

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur LELLOUCHE, j'ai compris que votre explication de vote vous poussait à soutenir cette délibération, et je vous en remercie.

Peut-être un mot, Madame BOISTARD ?

L'Exécutif parle de plein droit.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure. - Vous permettez… ?

Je vais juste remettre les choses au point.

Vous savez, moi, je fais de la politique sur des faits et les faits sont les suivants : les accords franco-tunisiens n'ont jamais été respectés. Ce n'est pas moi qui les ai signés, ni un membre de ma majorité d'ailleurs. C'est bien votre Gouvernement, du temps de M. BEN ALI, un accord qui prévoyait notamment la venue en France de près de 9.000 Tunisiens par an. Péniblement, au bout de deux ans, 2.700 en ont bénéficié et je vous rappelle…

Je ne vous ferai pas encore la lecture des articles, mais je vous rappelle que des Tunisiens en situation irrégulière sur le sol français pouvaient bénéficier de ce type de régularisation par le travail. C'est tout ce que je vous dis.

Et quant à l'hébergement d'urgence, Monsieur, l'hébergement d'urgence est une responsabilité de l'Etat.

Ce sont toutes les précisions que je voulais vous apporter. Il ne s'agit pas de démagogie, il s'agit juste de faits tangibles.

Quant au G8, très bien, un grand crédit a été ouvert pour la Tunisie et peut-être à une autre séance, je serais ravie d'avoir une évaluation de l'accord franco-tunisien sur le co-développement qui était prévu à hauteur de 30 millions d'euros…

M. Pierre LELLOUCHE. - Monsieur le Président, je demande la parole !

M. Christian SAUTTER, président. - Non, non !

Écoutez !

Côté dignité, je n'ai pas de leçon à recevoir de qui que ce soit.

Vous avez donné une explication de vote, vous n'avez même pas dit si vous voteriez pour ou contre, donc maintenant nous allons passer au vote.

Je vous signale, Monsieur LELLOUCHE, que nos débats vont se poursuivre jusqu'à demain soir. Nous serons là tous ensemble et je pense que le débat démocratique s'est suffisamment déroulé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 409 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASES 409 G).

2011, DASES 193 G - Signature de l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Parrains par Mille" (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 70.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous continuons nos travaux paisiblement et nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 193 G relatif à la signature de l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Parrains par Mille" (11e) pour l'attribution d'une subvention de 70.000 euros.

La parole est à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, l'action remarquable de l'association "Parrains par Mille" se décline entre parrainage affectif et assistance à enfants en danger, dans une logique de cohésion sociale et de création de repères stables, où se tissent des liens en fonction des disponibilités de chacun et des besoins des enfants.

Il n'y aurait rien à redire à cette délibération, hormis un regret prégnant que mon groupe a déjà eu l'occasion de formuler, notamment à l'occasion des travaux de la M.I.E. relative aux familles monoparentales, à savoir un succès croissant pour une offre restreinte.

En effet, sur 40.000 demandes enregistrées depuis la création de l'association en 1990, seules 20.000 ont été traitées pour 3.700 parrainages initiés.

Le soutien au parrainage des enfants est pourtant l'un des objectifs consacrés par le Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, visant à renforcer le développement affectif et éducatif des enfants et jeunes adolescents. Mais force est de constater qu'il y a davantage de demandes que de bénévoles.

Je m'interroge donc sur les modalités permettant le doublement du nombre de parrainages d'enfants à l'échelle de votre mandature, qu'il est plus que louable de solliciter, mais qui semble difficilement atteignable.

La campagne de communication en projet, visant à promouvoir ce dispositif de parrainage affectif et de réseau de solidarité, géré par cette association ainsi que par le Centre français de protection de l'enfance, devrait être mise en œuvre courant 2011 et financée en partie par la subvention afférente à la présente délibération.

Suffira-t-elle néanmoins à susciter des vocations parmi les familles potentiellement accueillantes ?

Une seule certitude : elle devra s'appuyer solidement sur les relais que constituent les mairies d'arrondissement, comme autant de maillons de proximité vis-à-vis des Parisiens. C'est en tout cas ce que nous avions appelé de nos vœux, lors de l'adoption du rapport de la M.I.E. précitée.

L'organisation de journées portes ouvertes, telles que celle s'étant déroulée le 16 juin dernier, est une initiative de promotion intéressante et pragmatique, mais qui s'adresse à un auditoire limité, déjà motivé par cette démarche de rencontre et qu'il n'est donc plus véritablement besoin de convaincre.

Une communication plus dense, institutionnalisée et au long terme, s'avère donc nécessaire pour attirer des bénévoles, mais également pour faire connaître aux familles parisiennes l'opportunité qui s'offre à elles, et surtout aux enfants.

Quant aux bénévoles qui constituent le rouage essentiel au bon fonctionnement de l'association, je m'interroge sur l'étendue de leur mission d'accompagnement, mais aussi sur leur formation et leur encadrement.

La prise en charge des enfants peut-elle prendre la forme d'un soutien scolaire ou d'une aide aux devoirs ? S'il existe une charte éclairant la nature de la relation, unissant le parrain et son filleul, ainsi que l'étendue de l'engagement mutuel, cette charte contient-elle des obligations "a minima" et pourquoi pas des critères d'évaluation ?

Loin de vouloir rationaliser l'immatériel et l'émotionnel, il s'agit bien au contraire de garantir que chacun s'y retrouve dans la relation en œuvre et qu'aucun ne se sente lésé ou importun.

Enfin, des temps d'échange et de discussion entre bénévoles, mais aussi avec les familles, sont-ils prévus ? L'enfant a-t-il voix au chapitre, en ce qui concerne le choix du parrain ?

Ces questions ne remettent nullement en cause la qualité des missions accomplies, mais elles sont inhérentes à l'intérêt que génère cette association, ainsi qu'à l'appétence qui nous anime quant à son développement.

C'est la raison pour laquelle notre groupe votera sans réserve et avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je reconnais que le calme est revenu dans cette enceinte.

M. Christian SAUTTER, président. - Votre enthousiasme fait des miracles, Madame BRUNO.

La parole est à M. Romain LÉVY pour vous répondre.

M. Romain LÉVY, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président, merci, chère Madame Catherine BRUNO.

Effectivement, c'est un objectif important et souvent méconnu que celui du parrainage, qui permet à des bénévoles d'apporter un soutien à la fois affectif et éducatif à des enfants, qui ont souvent eu un parcours très difficile dans la vie.

Cette action, qui est bénévole, je le répète, permet de donner de son temps à un enfant, le plus souvent dans le cadre d'accueils ponctuels et périodiques. Cela peut être lors de soirées, pour les aider à faire des devoirs, pendant des vacances, des week-ends ou des moments de partage, de partage d'activités, l'idée étant d'essayer de leur faire découvrir un univers différent de leur quotidien.

Il apporte un soutien important, vous l'avez évoqué, pour les familles monoparentales, également pour les enfants de mère isolée, qui sont en difficulté, parfois accueillie en centre maternel, ainsi que pour les familles hébergées à l'hôtel.

Il peut permettre aussi - et c'est un intérêt pour la collectivité - d'éviter des mesures de placement qui sont souvent plus coûteuses. Cela permet d'apporter un univers nouveau, qui donne la possibilité de se construire en sortant de son quotidien et en découvrant de nouvelles choses.

En 2010, l'association "Parrains par Mille" a mis en place 98 parrainages à Paris, qui sont, pour 60 d'entre eux, financés par notre Département.

Vous l'avez dit, le Schéma départemental de protection de l'enfance que ce Conseil a voté à l'unanimité en 2010, que présentait Mme Myriam EL KHOMRI, prévoit le développement de ces mesures de parrainage avec, parmi ses objectifs, un doublement du nombre d'enfants parisiens parrainés, l'idée étant de passer de 120 en 2010 à 2.050 en 2014.

Pour vous répondre plus précisément, par rapport à vos questions, le nombre de demandes de parrainage est largement effectivement supérieur au nombre de parrains bénévoles disponibles. Effectivement, l'association "Parrains par Mille" a déjà mis en place près de 5.000 parrainages, dans toute la France, depuis sa création. Elle connaît un nombre de demandes bien largement supérieur.

Pour ce qui est de Paris, elle a reçu 135 demandes de parrainage par des familles et elle disposait de moins de 100 parrains bénévoles, ayant été validés par l'association. Il y a aussi ce travail pédagogique et de formation dont je vais dire un mot.

Actuellement, à Paris, 190 familles sont en demande de parrainage et attendent un parrain bénévole, afin qu'il puisse les aider, d'où la nécessité d'encourager l'association à trouver de nouveaux parrains.

Je les ai moi-même, à peine nommé, rencontrés une nouvelle fois pour évoquer avec eux les pistes de développement. Il faut qu'on le fasse en concertation et aussi qu'eux puissent prendre en charge la montée en puissance, d'où ce travail progressif.

En tout cas, on veut faire connaître l'association et son activité. C'est notre objectif. Un premier pas a été fait avec la présentation sur la caravane du bénévolat qui s'est tenue sur le parvis des deux associations qui y étaient présentes et qui ont pu présenter leur travail et échanger avec le public.

On prévoit également de faire un travail de diffusion de brochures. Comme vous, je partage le sentiment que cela doit être fait en lien avec les mairies d'arrondissement, qui sont aussi un lien important, "via" le site de la Ville.

On pense effectivement qu'une communication commune entre la Ville, les mairies d'arrondissement et l'association permettra d'apporter plus de force, car les gens peuvent s'interroger sur la démarche portée par l'association et on pense à la garantie que le Département apportera.

Concernant le suivi des parrains, l'association dispose d'une équipe de cinq psychologues et d'un psychiatre, associés au personnel de l'association. Ils reçoivent les parrains bénévoles et évaluent la pertinence de leur démarche.

Vous l'avez évoqué également, des groupes de parole pour les parrains sont mis en place ainsi que, chaque année, une grande rencontre de tous les parrains, un travail pour les guider dans leur action et évaluer les parrainages.

Les membres de l'association sont présents, notamment les trois premiers mois qui sont cruciaux, pour voir si la greffe prend bien et, ensuite, pendant les huit ans que dure en moyenne le parrainage, les membres de l'association sont présents, également auprès des enfants pour les écouter et voir comment cela se passe. C'est une discussion avec les parrains, pour voir si ce parrainage fonctionne.

Pour conclure, l'objet de la délibération est d'encourager cette association à augmenter le nombre de parrainages en cours. On va le faire et cela permet de placer la participation de la Ville et du Département et de faire monter de 10 cette année "Parrains par Mille" et de la même façon on finance plus pour l'autre association.

Dès cette année, on fait monter en puissance le dispositif avec une participation financière du Département supérieure.

J'espère avoir répondu à vos questions.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LÉVY, pour cette réponse très complète.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 193 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adoptée à l'unanimité. (2011, DASES 193 G).

2011, DASES 118 G - Approbation du principe, des modalités et lancement d'un marché à bons de commande relatif à l'animation du Service Appui Santé développé dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer le marché.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 118 G concernant un marché à bon de commande relatif à l'animation du service "appui santé", développé dans le cadre du Programme départemental d'insertion.

Madame MOREL, vous avez la parole.

Mme Claire MOREL. - Je vous remercie.

Effectivement, le service d'appui santé a pour objectif d'accompagner et d'aider les référents sociaux en charge d'allocataires du R.S.A. et qui font face parfois à des prises en charge difficiles.

Ce service se concrétise, d'une part par la formation et l'aide au service d'insertion, afin d'orienter les allocataires du R.S.A. vers des soins, d'autre part par un rôle de conseiller technique dans l'accompagnement et la définition d'un parcours d'insertion pour les allocataires les plus éloignés de l'emploi ou en grande difficulté pour accepter un suivi social.

Depuis cinq ans, le service d'appui santé, jusqu'à présent assuré par l'association "Processus recherche", a permis une meilleure prise en compte de la dimension psychologique, souvent au premier plan des problématiques de santé des personnes concernées.

Il s'adresse aux référents sociaux parisiens, tels que les espaces insertion, les cellules d'appui pour l'insertion, les services sociaux départementaux polyvalents, ainsi que les associations qui ont en charge le suivi des allocataires. Il se tient dans le cadre d'ateliers et de permanence, au moins une fois toutes les trois semaines. Il permet d'apporter un soutien technique en échangeant sur ces situations concrètes lorsque le référent rencontre des difficultés dans l'accompagnement, du fait notamment de la fragilité psychologique de la personne suivie.

Ainsi ces appuis ont permis de travailler sur des thèmes tels que : comment gérer des personnalités difficiles ? Comment comprendre ce qui renvoie à une pathologie sociale et ce qui renvoie à une pathologie mentale ? Comment aborder la question de l'accès aux soins ? Quelles fonctions donner dans ce type de prise en charge aux contrats d'insertion ?

Enfin, des séminaires de formation étaient organisés, à raison de deux par an autours de thèmes tels que la parole sur la folie, les liens de dépendance, la diction et l'accompagnement sous contraintes.

Le service d'appui santé a acquis une légitimité et une présence dans le travail social relatif au R.S.A. Il fait dorénavant partie intégrante du dispositif d'appui technique mis en place par la DASES à l'usage des travailleurs sociaux.

Cette délibération vous propose de reconduire cette prestation d'appui, ce qui est plus que souhaitable. Cette prestation, comme celle du C.A.S.-V.P. pour le suivi des allocataires sans domicile, qui est à l'ordre du jour également de ce Conseil, souligne à Paris la politique menée afin d'adapter le suivi aux situations spécifiques que peuvent rencontrer les allocataires du R.S.A. Et ce, loin des stigmatisations extrêmement choquantes et des énormes erreurs qu'on a pu entendre sur le sujet au sein du Gouvernement.

Effectivement, en raison de la crise, des difficultés chroniques de certains secteurs, d'une absence de politique de lutte contre le chômage en France ou par leur parcours personnel, des problèmes de santé, de leur âge, les citoyens en France sont éloignés de l'emploi.

A cet égard, la société doit leur assurer un minimum bien maigre au regard du coût de la vie : 467 euros pour une personne seule sans emploi, 840 euros pour un couple avec un enfant, par exemple. Il s'agit donc de survie et les difficultés sont souvent importantes pour retrouver un emploi, la prestation service d'appui santé fait partie de ces appuis nécessaires à leurs référents sociaux.

Penser qu'en matière d'emploi, quand on veut, on peut et que les allocataires du R.S.A. doivent quelque chose à la société, ce n'est pas seulement démagogique mais dangereux et cela laisse entendre qu'il faut forcer, oui forcer les citoyens à se mettre au travail, et gratuitement dans l'esprit de certains. C'est tellement inimaginable qu'il semblerait que ces heures de travail soient finalement rémunérées. Cela reste encore une mesure inacceptable. C'est un travail forcé, une précarité extrême, un dumping social au sein de notre pays et un coup bas porté à la lutte contre le chômage.

Si l'Etat a besoin d'agents, il a donc besoin de fonctionnaires. Nous lui proposons de relancer le recrutement des fonctionnaires et les allocataires en profiteront. Valoriser le travail, c'est bien de le rémunérer correctement, de garantir le droit et de bonnes conditions de travail et d'orienter et d'accompagner les allocataires du R.S.A.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame MOREL, de votre précision et de votre concision.

Je donne la parole à Mme TROSTIANSKY pour vous répondre.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je remercie Mme Claire MOREL d'avoir porté l'attention de notre Assemblée sur le très utile service d'appui santé, qui consiste à porter un soutien aux travailleurs sociaux confrontés aux problèmes de santé, particulièrement psychique, des allocataires du R.S.A.

En effet, face aux problèmes de santé d'un allocataire, le référent social éprouve souvent le besoin d'être conseillé, tant pour se positionner que pour trouver des réponses. Il est difficile d'aborder frontalement cette question particulièrement lorsque la personne subit une dépression ou lorsqu'elle est dans le déni de ses difficultés.

Et, dans le cadre du marché en cours, c'est l'association "Processus recherche" qui se rend à intervalle régulier dans nos structures départementales, que ce soit dans les espaces insertion, dans les services sociaux, dans les cellules d'appui pour l'insertion, ainsi qu'à la demande chez nos prestataires associatifs.

Le taux de satisfaction des travailleurs sociaux est près de 80 % et montre l'utilité de cette prestation. Donc, nous vous proposons par ce projet de délibération, et sans attendre le lancement d'un nouveau marché, d'en assurer la continuité.

Alors je voulais vous rappeler également que dans la palette de services à disposition des référents pour les allocataires, nous finançons trois associations, qui sont spécialisées, qui reçoivent individuellement les personnes pour les aider à résoudre leurs difficultés psychologiques.

Je voulais peut-être rappeler rapidement, Monsieur le Président, qu'être au R.S.A. ne résulte pas d'un choix : c'est la conséquence de difficultés sociales mais aussi d'un marché du travail qui est tellement atone qu'il ne permet pas aux plus fragiles de retrouver un emploi.

C'est pour cela que je voulais rapidement exprimer ma colère quand j'entends certains responsables politiques présenter une nouvelle fois les allocataires des minima sociaux comme des fainéants, forcément fraudeurs et profiteurs d'un système trop généreux. Je crois vraiment que l'immense majorité des bénéficiaires du R.S.A. n'attendent rien d'autre qu'un vrai travail qui leur permette de vivre décemment.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 118 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASES 118 G).

2011, DASES 119 G - Signature d'une convention avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, relative à l'accompagnement socio-professionnel d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA) sans domicile fixe, par les permanences sociales d'accueil (PSA). Montant : 2.360. 000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 119 G concernant une convention avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour l'accompagnement socio-professionnel d'allocataires parisiens du Revenu de solidarité active sans domicile fixe. Le montant est de 2.360.000 euros.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, la Caisse nationale des allocations familiales a révélé vendredi dernier que 2 millions de foyers sont bénéficiaires du Revenu de solidarité active. Ces chiffres alarmants montrent une augmentation des allocataires du R.S.A. de 5 % sur un an et dévoilent l'ampleur de la précarité en France en 2011.

Notre Département doit faire face à cette aggravation du nombre de bénéficiaires des minima sociaux, parmi lesquels environ 2.000 sans domicile fixe, accueillis dans les permanences sociales d'accueil de Bastille et de Chemin Vert.

La présente délibération s'inscrit dans notre Programme départemental d'insertion et vise le renouvellement de la signature d'une convention avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour l'accompagnement socio-professionnel de cette catégorie d'allocataires parisiens.

L'objectif est de renforcer le dispositif d'insertion qui s'adresse à ces allocataires les plus éloignés de l'emploi, notamment par la nomination dans chacune des P.S.A. de deux personnes ressources, chargées du recueil et de la diffusion d'informations relatives au R.S.A., ainsi que du développement du partenariat avec les professionnels de l'insertion.

Notre Département poursuit donc un travail d'évaluation des obstacles à l'insertion, de contractualisation et d'accompagnement social individualisé. Il s'agit pour notre majorité de prendre en compte les difficultés spécifiques de ces allocataires et de privilégier une approche sociale des problématiques individuelles.

Je me félicite, à cet égard, que notre approche soit loin, très loin de l'approche polémique et stigmatisante qu'a délibérément choisi le Gouvernement dans ce domaine : 2 millions d'allocataires du R.S.A., disais-je, en citant les chiffres récents de la C.N.A.F. Il y aurait eu de quoi faire preuve d'humilité pour ce Gouvernement, en responsabilité de la politique de l'emploi, depuis bientôt dix ans si l'on compte les différents gouvernements de droite qui se sont succédés avec le succès que l'on sait dans le domaine de l'emploi.

Au lieu de cette humilité attendue, au lieu d'un sincère mea culpa qui aurait dû logiquement suivre ce bilan désastreux, M. le Ministre Laurent WAUQUIEZ choisit l'injure à l'égard des allocataires des minima sociaux, en évoquant l'assistanat ; il le qualifie avec élégance de "cancer" de la société.

Tout est-il donc permis pour chasser sur le terrain nauséabond de l'extrême droite ? Tout est-il permis pour détourner l'attention de l'opinion publique des choix idéologiques qui permettent aux plus riches de s'enrichir encore davantage sur le dos du plus grand nombre ?

Car ce Gouvernement qui s'attaque aux plus faibles, qui les stigmatise et les montre du doigt, qui se prend à vouloir imposer le travail obligatoire, réforme dans le même temps l'impôt de solidarité sur la fortune pour permettre aux 1.900 familles les plus riches de bénéficier d'une ristourne fiscale de 370.000 euros en moyenne pour un total de 700 millions d'euros.

Pourtant, permettez-moi de faire une citation, qui dit la chose suivante : "La fraude aux cotisations est cinq fois plus importante que la fraude aux prestations. La fraude des riches est beaucoup plus importante que la fraude des pauvres." Vous les avez reconnus, ces propos ne sont pas ceux d'une dangereuse gauchiste mais de Mme Roselyne BACHELOT, cités dans "Le Figaro", le 9 juin dernier.

Je me félicite donc du renouvellement de ce dispositif départemental en faveur des allocataires du R.S.A. sans domicile fixe et de l'assistance que notre majorité garantit à ceux qui en ont le plus besoin ; c'est la solidarité et c'est précisément ce qui est au cœur de notre projet départemental et municipal, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je vous en remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BROSSAT. Bel effort !

La parole est à Mme TROSTIANSKY pour vous répondre.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je remercie Ian BROSSAT de s'être exprimé sur ce projet de délibération qui met en lumière l'engagement très fort de la collectivité parisienne pour la prise en charge des personnes sans abri.

Elle est, en effet, le seul financeur extérieur des trois P.S.A. (permanence sociale d'accueil) qu'on pourrait décrire comme des guichets uniques chargés de l'accueil, de l'information et de l'accompagnement social des personnes sans domicile.

Les P.S.A. cumulent l'activité des sections du Centre d'action sociale et celle des services sociaux départementaux.

Dans le cadre de la convention qui vous est présentée aujourd'hui, les P.S.A. Bastille et Chemin Vert sont missionnées par le Département pour prendre en charge l'accompagnement social global des allocataires du R.S.A. sans domicile ; pas moins de 2.000 personnes étaient en suivi en 2010 dans ces structures au titre du R.S.A., des personnes, on le sait, conjuguant de nombreuses difficultés : absence de logements propres, absence de ressources financières, souvent des problèmes de santé, notamment psychique, éloignement du travail, qui rend sa reprise complexe.

Les P.S.A. assument donc la très lourde charge d'accompagner ces personnes qui ont connu de nombreux accidents de la vie et de les aider à se réinsérer.

Je voulais ici rendre un hommage vibrant aux personnels qui y travaillent ; leur engagement au quotidien est tout à fait admirable et je voulais les en remercier.

Malgré le nombre très important d'allocataires du R.S.A. sous notre responsabilité, plus de 61.000, nous sommes très attentifs, à Paris, à proposer une solution adaptée à chaque personne. C'est un travail fin, dans la dentelle, nécessaire pour répondre à des situations complexes.

C'est pourquoi, Monsieur BROSSAT, je ne peux que souscrire à votre intervention pour dénoncer à mon tour le portrait ô combien caricatural que certains font des allocataires du R.S.A.

Les moyens importants que nous mettons en place dans le cadre du P.D.I. (programme départemental d'insertion) que nous avons tous voté à l'unanimité l'année dernière sont la preuve que la situation des allocataires ne peut pas se résoudre d'un coup de baguette magique.

Notre réponse à ces discours démagogiques, c'est l'efficacité de notre intervention, qui permet à des milliers d'allocataires de retrouver chaque année le chemin de l'emploi durable.

Je vous propose de voter ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 119 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (DASES 119 G).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux modalités de saisine de la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (C.C.A.P.P.E.X.).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 1 G dans le fascicule, déposée par le groupe E.E.L.V.A., relative aux modalités de saisine de la C.C.A.P.P.E.X.

Tout ceci est particulièrement sibyllin, mais, heureusement, M. René DUTREY va nous présenter ce vœu et Mme TROSTIANSKY donnera l'avis de l'Exécutif.

Monsieur DUTREY, expliquez-nous ce qu'est la C.C.A.P.P.E.X.

M. René DUTREY. - Monsieur le Président, il s'agit de C.C.A.P.P.E.X., Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives, commission chargée, suite à la loi MOLLE de prévenir les expulsions locatives au niveau du Département.

Cette commission a commencé à se réunir, a établi un règlement intérieur et ce vœu vise à attirer l'attention sur un problème particulier car cette commission, aujourd'hui, ne peut être saisie que par les membres de la commission, mais ne peut pas être saisie par les bailleurs et ne peut pas être saisie par les personnes concernées, les personnes qui risquent d'être expulsées.

Vous êtes petit propriétaire, vous avez un problème avec votre locataire qui rencontre des problèmes financiers et ne peut pas payer son loyer, vous êtes bailleur, vous êtes propriétaire, vous ne pouvez pas saisir cette commission ; même chose si vous êtes en situation d'impayé de loyer.

En tant que président de l'A.D.I.L., nous avons l'occasion de siéger dans cette commission, nous avons exprimé ce point de vue qui nous semblerait vraiment important, que les propriétaires et les locataires puissent saisir cette commission ; ils sont quand même les principaux concernés.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci. Une minute, parfait !

Madame TROSTIANSKY, quel est l'avis de l'Exécutif sur la proposition de vœu n° 1 G ?

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, la question de la prévention des expulsions représente un enjeu majeur pour notre collectivité. Il s'agit, en effet, de permettre aux familles, à la fois aux ressources modestes, mais aussi aux classes moyennes, de continuer à se loger et à vivre à Paris.

En 2010, le nombre d'assignations a augmenté de 10 %, soit un total de 6.000, et l'intervention de l'équipe départementale logement de la DASES auprès de 3.300 ménages s'est révélée concluante, puisque les expulsions réalisées avec le concours de la force publique ont reculé de 9 %, soit 1.260 expulsions au total, ce qui est évidemment encore trop.

Ce constat nous invite donc à poursuivre les efforts et à aller encore plus loin ; c'est pourquoi nous ne cessons de demander l'arrêt des expulsions pour les locataires de bonne foi ou l'encadrement des loyers comme l'a proposé M. Bertrand DELANOË.

Face à nos demandes, qui sont aussi celles des acteurs de la lutte contre le mal logement, l'Etat s'est, pour l'instant, contenté de mettre en place la commission que nous a présentée M. DUTREY.

J'emploie le terme "contenté" à dessein, car cette commission, qui n'est dotée d'aucun pouvoir décisionnel, se limite à la transmission d'avis aux instances qui sont déjà bien éprouvées à Paris, qui interviennent dans la procédure d'expulsion.

Il est évidemment essentiel de s'assurer d'une bonne coordination des différents acteurs, mais vous reconnaîtrez avec moi que cette commission reste bien loin de nos revendications en la matière.

Une petite précision par rapport à ce qui est indiqué dans votre vœu, Monsieur DUTREY ; ce n'est pas tout à fait juste de dire que les locataires et les bailleurs sociaux ne sont pas dans cette commission, puisqu'ils siègent à cette commission par l'intermédiaire de leurs représentants, que ce soit la ORIF, C.G.L., C.N.L. notamment, mais c'est vrai que la question que vous posez a également été abordée par l'instance chargée de la mise en œuvre de cette commission à Paris et rien n'empêche une saisine directe de cette commission par les ménages, à qui il sera proposé un accompagnement par les services sociaux, l'espace solidarité habitat de la fondation Abbé Pierre ou encore l'A.D.I.L., dont je crois que vous êtes président.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je propose de voter ce vœu avec les précisions et réserves que je viens d'exprimer.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 28 G).

2011, DVD 119 G - Signature de deux avenants avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et la Région d'Ile-de-France aux conventions relatives au transport adapté aux personnes handicapées PAM 75.
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche pour la suspension et la redéfinition du nouveau contrat de service PAM 2 du S.T.I.F.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 119 G relatif à la signature de deux avenants avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et la Région d'Ile-de-France aux conventions relatives au transport adapté aux personnes handicapées, sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif ont respectivement déposés les vœux référencés n°s 2 G et 2 G bis.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Mes chers collègues, les transports collectifs parisiens ne sont, et nous en sommes tous conscients, que très partiellement accessibles à toutes les personnes à mobilité réduite et malgré les progrès des lignes de bus et de R.E.R., le métro reste quasiment totalement inaccessible. Ceci handicape et discrimine les femmes et les hommes à mobilité réduite.

Il est important de voir le problème sous cet angle et non de le considérer à l'inverse, car posé ainsi, on estime qu'il est du devoir de la collectivité, lorsqu'elle prévoit des modes de transport collectifs, de les rendre accessibles à toutes et tous ou, le cas échéant, de prévoir un mode de transport alternatif sous sa responsabilité.

L'égalité des droits ne doit pas, en effet, s'arrêter dès la première marche rencontrée.

Alors, bien sûr, nous avons des décennies et des décennies de retard dans notre République pour que s'applique à l'ensemble des services publics ce principe d'égalité des droits, d'universalité de l'accès aux droits.

Pour contribuer au respect du droit universel, à la liberté de circulation et pallier cette inaccessibilité des transports, la Ville de Paris s'est engagée depuis 2003 dans la création d'un service au public P.A.M., nouvelle appellation "Pour l'Aide à la Mobilité", et d'autres Départements dans la suite ont suivi, le tout coordonné maintenant dans le cadre du S.T.I.F.

Nous devons maintenant fixer avec le S.T.I.F. l'objectif que les modalités, y compris la politique tarifaire de ce mode de transport P.A.M. soit le même pour l'usager que le transport en commun, puisque c'est bien du fait de notre incapacité à rendre les transports en commun totalement accessibles à toutes et à tous que nous avons pris la responsabilité de créer ce service ; tel doit être notre objectif.

P.A.M. est un service au public, mais mis en œuvre par des entreprises privées par le biais d'un marché. Pour nous, c'est également un problème, comme pour l'ensemble des services publics, d'ailleurs, qui ne sont pas organisés en régie directe ou pas organisés par des organismes qui relèvent de l'économie sociale et solidaire.

Franchement, mes chers collègues, il n'y a aucune raison que SOMAP, la filiale de la société "Keolis" qui a le marché, soit une entreprise philanthrope.

Quelle que soit l'entreprise privée, sa logique est la recherche du profit et d'un profit maximum.

Sur le dos de qui peuvent se faire ces profits ? Vous avez le choix : soit sur le dos des salariés qui y travaillent, soit sur le dos des personnes en situation de handicap que l'on transporte, soit sur le dos des contribuables de la collectivité qui participent au financement, soit finalement sur le dos un peu des trois.

Le transport des personnes en situation de handicap nécessite par ailleurs des compétences et des formations très spécifiques. Si ne nous sommes pas en capacité d'assurer P.A.M. en régie directe, bien que, franchement, cela dépende de notre volonté politique, il faudrait au moins essayer de chercher à susciter et à accompagner la création d'une structure relevant de l'économie sociale et solidaire, pour que l'on soit bien dans la recherche de l'intérêt général et non pas dans la recherche du profit.

Vous savez comme moi que des critiques remontent. Personnellement, à la permanence d'élue, notamment en charge du handicap dans le 20e arrondissement, j'entends dire que le matériel est obsolète, qu'il y a problème dans le respect des horaires du côté des plates-formes de réservation, que les professionnels sont insuffisamment formés aux spécificités du transport...

M. Christian SAUTTER, président. - Vous avez trois minutes, Madame SIMONNET, pour présenter un vœu.

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai cinq minutes, sur une intervention.

M. Christian SAUTTER, président. - C'est un vœu sur un projet de délibération de trois minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Je pensais que c'était une intervention sur un projet de délibération, je me suis inscrite sur le projet de délibération et j'en profite pour présenter le vœu.

Je pourrais même avoir huit minutes, mais je n'en prends que cinq, je suis royale !

Je poursuis.

Il me semble qu'un certain nombre de difficultés remontent du terrain et, par ailleurs, le succès du service révèle en même temps une de ses limites actuelles, qui tient à l'insuffisance de l'offre et de la demande.

À Paris, on enregistre en moyenne 7 % de refus de prise en charge de transports. Le S.T.I.F. a élaboré dernièrement un nouveau contrat de service P.A.M. 2 pour régir les services de transport spécialisés de personnes handicapées dans les huit départements de la Région. L'objectif est de parvenir à une interopérabilité des services, d'où la mise en place d'un nouveau règlement régional, qui n'impose rien, mais édicte des règles à apprécier localement.

D'ici au mois de juillet, l'ensemble des usagers parisiens de P.A.M. 2-75 se doit de se réinscrire selon les nouvelles modalités. C'est là que le bât blesse. On constate d'abord entre les huit départements toujours de grandes disparités. De plus, les associations de handicap n'ont absolument pas été associées à la mise en place de ce nouveau dispositif. Elles craignent d'ailleurs que les nouvelles modalités parisiennes de réinscription, finalement, puissent avoir un biais qui vise la réduction du nombre d'usagers.

À travers le vœu que nous présentons, comme ce nouveau dispositif P.A.M. 2 et sa déclinaison parisienne n'ont pas fait l'objet de concertation, notre groupe demande que le nouveau contrat de service de P.A.M. 2-75 soit suspendu et qu'une nouvelle concertation soit organisée avec les représentants des personnes handicapées pour sa redéfinition.

On souhaiterait que la Ville de Paris porte dans le S.T.I.F. cette exigence que le nouveau règlement de P.A.M. 2 régional soit également suspendu et renégocié avec les représentants des personnes handicapées.

D'ailleurs, dans le cadre de cette redéfinition, nous souhaitons que soient étudiés différents axes :

- d'abord que le dispositif P.A.M. 75 ne puisse plus exiger les certificats médicaux des usagers, car c'est illégal et cela porte atteinte à la vie privée. Seule la pathologie de l'usager doit être renseignée ;

- que l'on puisse se donner comme objectif de fixer une même politique au niveau tarifaire et notamment la gratuité, qui doit être appliquée pour les personnes relevant de minima sociaux ;

- que la prise en charge des accompagnateurs puisse répondre à un cahier des charges unique aux huit départements et être gratuite lorsqu'elle est spécifiée sur la carte d'invalidité.

Je ne peux pas développer tous les autres aspects, mais vous les avez dans le vœu rédigé.

Je vous invite, mes chers collègues, à la fois à adopter ce projet de délibération, mais également le vœu qui lui est rattaché, pour que l'on puisse ensemble faire progresser l'ambition de P.A.M., en concertation réelle avec les représentants des personnes handicapées.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme DUBARRY vous répond et elle présente le vœu n° 2 G bis de l'Exécutif.

Vous avez la parole, Madame DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Merci, Madame la conseillère, de votre intervention. C'est vrai que P.A.M. est compliqué. Vous avez rappelé que cela existe depuis 2003 à Paris. Paris a été précurseur, en la matière, Paris étant le seul département francilien à s'être doté d'un service de ce type.

Vous avez parlé également de volonté politique dans la mise en œuvre de cette ex-D.S.P. et de ce nouveau marché. Vous auriez souhaité que nous fassions appel à l'économie sociale et solidaire.

Je vous avoue que je ne suis pas non plus totalement satisfaite du fait que ce soit un marché, mais nous n'avons pas eu le choix. Il ne s'agit pas de volonté ou d'absence, en l'occurrence, de volonté politique, mais simplement d'une jurisprudence ayant obligé la Ville de Paris à passer ce marché, qui a été attribué "in fine" à la SOMAP, à Keolis. Je vous assure que j'aurais préféré que l'on continue en D.S.P., mais ce n'était pas possible.

Il y a, dans cette évolution, des choses satisfaisantes, d'autres le sont moins. Je vous rejoins totalement sur la question du certificat médical, qui m'a également fait bondir.

Lorsque j'ai relu attentivement le nouveau dossier d'inscription, à remplir par l'ensemble des actuels et des futurs usagers, il m'a paru évident que cette disposition devait être supprimée, d'autant que, comme nous le précisons dans le vœu de l'Exécutif, en réalité, il est nécessaire de fournir un certain nombre de pièces attribuées par la M.D.P.H., et la M.D.P.H. ne prend ce type de décision que sur certificat médical, dans le cadre de l'examen d'un dossier d'une façon complète et avec une équipe pluridisciplinaire, donc des médecins. Il n'y a donc aucune raison de revenir sur une décision de ce type, prise par un organisme, la M.D.P.H., qui a tout de même l'habitude de traiter ce type de cas. Le certificat médical me paraît (c'est ce que nous avons écrit) au mieux redondant, au pire intrusif. Je vous rejoins assez sur la peut-être illégalité de cette démarche.

Sur les autres points que vous avez abordés, il y a malheureusement des choses inexactes. Par exemple, nous ne sommes plus en D.S.P., mais en marché comme je viens de l'expliquer. Le règlement est le même pour tous les départements, mais le S.T.I.F. a ouvert des possibilités de négociation avec les départements, pour savoir s'ils souhaitaient conserver un certain nombre d'acquis et, entre autres, à Paris, c'était la gratuité pour les accompagnateurs obligatoires ou bien la possibilité pour les personnes âgées de continuer à profiter de ce service, ce qui n'est pas le cas dans les autres départements.

Il est vrai que, malgré ce nouveau règlement et cette nouvelle mouture de P.A.M., qui concerne maintenant l'ensemble des départements franciliens, il reste encore des disparités entre les politiques tarifaires des départements.

Ce sont des choix qui reviennent à chacun des départements et je ne suis pas sûre que les départements auraient apprécié que le S.T.I.F. leur dicte leur conduite en matière d'aide sociale, puisque c'est tout de même ce dont il s'agit en partie.

Je reviens sur l'un des points que vous mentionnez dans votre vœu, c'est la gratuité pour les personnes disposant de minima sociaux. J'attire votre attention sur le fait que, lorsque l'on parle de personnes en situation de handicap, cela concerne au moins 80 % de la population en question. Arriver à la gratuité me paraît donc difficile.

En revanche, la M.D.P.H. à nouveau, et cette fois la Prestation de compensation du Handicap, vient rembourser une partie des frais de déplacement dans le cadre de l'un de ses éléments. Cela comble une partie de la dépense.

Nous avons encore à réfléchir. Nous en sommes à P.A.M. 2, il y aura vraisemblablement un P.A.M. 3 et peut-être un quatrième. L'interopérabilité est encore balbutiante. Il faut vraiment que l'on y réfléchisse avec les autres départements.

Nous souhaitons mettre en place (c'était déjà le cas lors de P.A.M. première génération) un comité des usagers. Par-delà les aspects que je dirai "techniques", qui relèvent de la mise en œuvre du marché lui-même, le comité des usagers doit être là pour réfléchir à des améliorations, à des modifications de ce règlement, de façon à ce qu'ensuite nous puissions, mais cette fois de façon un peu différente, je l'espère, pas Paris "contre" le S.T.I.F., mais l'ensemble des départements franciliens et le S.T.I.F., que nous puissions réfléchir ensemble à des améliorations, une continuité du service, etc.

Et justement, en termes de continuité du service, suspendre maintenant le règlement et le P.A.M. 2 impliquerait d'interrompre le service. Je crois que ni vous ni moi ne le souhaitons. C'est également l'une des raisons pour lesquelles l'Exécutif a proposé un vœu qui reprend un certain nombre d'éléments. Je vous invite à le lire attentivement.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je me tourne vers Mme SIMONNET.

J'ai le sentiment que vous êtes très proches l'une de l'autre, donc je demande si vous êtes prête à retirer la proposition de vœu n° 2 G au profit du vœu n° 2 G bis de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, il y a de grandes avancées : la reconnaissance de l'abus sur la demande des justificatifs médicaux, la reconnaissance que, oui, il y a eu quand même un raté en terme de concertation sur le nouveau dispositif. La volonté de mettre en place un comité des usagers pérenne, qui permettra de continuer régulièrement, de manière permanente, l'évaluation du suivi du dispositif est importante. Il y a d'autres choses dont je n'ai pas pu parler et dont je ne parlerai pas, comme le compte mobilité qu'on demande à abandonner en amont, et d'autres choses comme cela. Donc, cela mérite que l'ensemble des usagers puissent continuer à avoir leur mot à dire pour faire progresser le dispositif.

Donc, nous retirons notre vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - La proposition de vœu n° 2 G est retirée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 2 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 29 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 119 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DVD 119 G).

2011, DASCO 16 G - Signature d'un avenant n° 6 à la convention entre la RIF et le Département de Paris relative à la gestion des cités scolaires du second degré.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons maintenant en 7e Commission et passons à l'examen du projet de délibération DASCO 16 G concernant la signature d'un avenant n° 6 à la convention entre la Région Ile-de-France et le Département de Paris, relative à la gestion des cités scolaires du second degré.

C'est M. Jean-Pierre LECOQ qui intervient et Mme BROSSEL lui répondra.

Monsieur LECOQ ? Monsieur le Maire, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LECOQ. - Merci, Monsieur le Président.

Je vais intervenir très rapidement sur cette délibération qui paraît un peu technique mais qui a attiré mon attention puisque, ayant le lycée Montaigne, qui est en réalité une cité scolaire, composée d'un collège et d'un lycée d'environ 2.000 élèves sur le territoire du 6e arrondissement, je suis naturellement sensible à son évolution. Malheureusement, son évolution n'a pas été bonne au cours des dernières années, puisque, si le lycée et collège Montaigne a été rénové à 75 %, nous avons encore une partie importante qui reste dans l'attente d'une rénovation et cette rénovation est malheureusement stoppée depuis maintenant 2006.

Je dois reconnaître d'ailleurs, Monsieur le Président, que vous aviez continué à financer cette rénovation par tranche et qu'un très beau bâtiment, abritant notamment un complexe scientifique, avait pu être inauguré en 2006.

Malheureusement, et c'est d'ailleurs le sens de mon intervention, nous avons des difficultés avec la Région. Quand je dis que nous avons des difficultés avec la Région, j'emploie volontairement le terme "nous", car je crois que c'est moins un problème politique qu'un problème technique. La Région Ile-de-France a souhaité en 2006, et c'est d'ailleurs rappelé dans la délibération, inverser les choses, c'est-à-dire que c'était le Département pour les cités scolaires, c'est-à-dire le Département de Paris, qui tirait la charrue, si vous me permettez, la Région faisant office de charrue. La Région Ile-de-France a souhaité inverser l'attelage mais, malheureusement, nous voyons et nous constatons que les choses se passent mal.

C'est-à-dire que, depuis 2006, dans la plupart des cités scolaires, les investissements ont été ralentis, voire arrêtés. C'est d'ailleurs le cas de Montaigne qui n'est pas cité dans cette délibération. Après avoir mis plusieurs années à faire en sorte que cette convention soit passée avec la Région, j'ai appris très récemment que la Région Ile-de-France remettait finalement en cause la prise en compte de cette rénovation, c'est-à-dire refusait d'être leader dans cette rénovation.

Je voulais donc attirer l'attention de notre Assemblée, tout d'abord sur le fait que de nombreuses cités scolaires sont en panne de rénovation dans la Capitale et que, d'ailleurs, Montaigne n'étant pas citée parmi les cités scolaires - on en cite quelques-unes d'entre elles -, plusieurs cités sont actuellement dans l'attente d'une rénovation.

J'attends, bien évidemment, de notre Département et de notre Assemblée, qu'elle relance activement la Région dans les prochaines semaines et dans les prochains mois.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LECOQ.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur LECOQ.

Je vais être très rapide sur la délibération, puisque votre intervention n'était, de fait, pas directement liée à la délibération, mais je vous rassure sur les cités scolaires qui sont citées dans la délibération : évidemment, les travaux avancent et, si nous sommes en attente de validation par la Préfecture de police sur un certain nombre de travaux de sécurité, les travaux ont été faits, plus que largement engagés ou terminés, et donc il n'y aura pas de souci là-dessus.

Sur Montaigne, vous avez tout à fait raison et dans votre descriptif et dans votre impatience, puisque cette question aurait dû être réglée, normalement. Je vous confirme que c'est bien une difficulté d'ordre juridique plus que technique qui a été soulevée par la Région, et que ceci ne nous paraissant pas forcément tout à fait acceptable comme avancée des choses, c'est donc plus que dans les prochains mois que nous espérons voir ce souci être derrière nous, puisque, vous devez le savoir, le 30 juin, une réunion avec la Région Ile-de-France, la R.I.V.P., qui était l'épisode précédent, la DASCO et vous-même, a été montée.

J'espère que vous y serez présent et j'espère surtout que cette réunion sera l'occasion de mettre ce dernier - et j'insiste sur le mot "dernier" - épisode de la rénovation de Montaigne derrière nous. En tout cas, sachez que je m'y suis engagée personnellement.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 16 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASCO 16 G).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au soutien du Département de Paris aux collèges les plus fragilisés.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 3 G dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relative au soutien du Département de Paris aux collèges les plus fragilisés.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY qui le présente en une minute.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Président, merci.

Ce vœu est le relais d'un débat que nous avons eu il y a quelques semaines sur le projet de subvention pour les collèges les plus défavorisés à Paris. Nous avons fait un certain nombre de remarques alors et la délibération prévoyait une clause de revoyure - je crois que le terme est important - au mois de juin.

Nous avons donc échangé sur la question avec Mme BROSSEL en 7e Commission parce que nous croyons important que les projets qui seraient soutenus par le Département soient des projets constructifs et bien choisis.

Donc, mon groupe souhaite avoir des détails, des explications sur la façon dont ces projets ont été présentés, ont été éligibles et ont été retenus.

J'attends les éléments de Mme BROSSEL, suite à notre échange, et croyez que nous sommes particulièrement vigilants sur cette question.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MENGUY, vous avez respecté votre temps de parole.

M. Alain DESTREM. - Il a été exemplaire !

M. Christian SAUTTER, président. - Oui, Monsieur DESTREM, restons calme !

Mme BROSSEL va répondre à cette opposition joyeuse !

Mme Colombe BROSSEL. - Si c'est ce qu'ils disent, Monsieur MENGUY, c'est forcément vrai !

La délibération qui reprendra l'ensemble des projets qui seront financés par le Département de Paris dans le cadre du million aux collèges les plus fragilisés sera proposée à notre Assemblée au mois de juillet pour que les projets puissent être financés dès le mois de septembre et que les collèges n'aient pas à attendre avant de pouvoir engager les projets.

Ils seront sélectionnés sur la base de la liste des critères qui avaient été énoncés dans la délibération initiale, qui sont donc des critères scolaires et sociaux :

- le taux de redoublants à l'entrée en sixième ;

- le nombre de boursiers ;

- les collèges en catégorie 5 plus les Z.E.P., les R.A.R., les R.R.S. et autres appellations poétique de l'Education nationale ;

- plus le nombre de dérogations sortantes accordées.

C'est donc au croisement de ces critères que nous avons pu déterminer les 55 collèges aujourd'hui éligibles.

Les collèges ont donc remonté leurs propositions.

Je souhaitais, si vous en étiez d'accord, vous faire deux propositions… En fait, il n'y en a qu'une qui s'adresse à vous : la proposition est que nous ayons un débat en 7e Commission sur cette délibération et qu'on puisse vous faire une présentation un peu exhaustive.

Sachez, pour votre information, que j'ai d'ores et déjà sollicité les directeurs de cabinet des maires où les collèges seront localisés, pour qu'ils puissent éventuellement inscrire à l'ordre du jour de leur Conseil d'arrondissement, au titre d'une communication, la délibération, une fois qu'elle sera introduite. Cela me paraît être important qu'il puisse y avoir un débat dans les Conseils d'arrondissement sur ce sujet-là.

Donc, rendez-vous dans les Conseils d'arrondissement et en 7e Commission. Et si vous en étiez d'accord, je vous proposerais volontiers de retirer ce vœu et que nous ayons un débat approfondi au moment de nos prochaines échéances.

M. Christian SAUTTER, président. - Voilà, Monsieur MENGUY. Ce sont des informations précises et c'est si gentiment demandé. Retirez-vous votre vœu ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - J'hésite ! Non, je plaisante. On va le retirer, parce que nous prenons acte de ce que Mme BROSSEL nous a dit.

Et nous espérons que le débat en 7e Commission, comme les remarques qui auront été effectuées dans le cadre des Conseils d'arrondissement - et j'insiste vraiment là-dessus - pourront être prises en compte dans le débat en 7e Commission et au prochain Conseil, parce que je ne voudrais pas que les avis différents qui pourraient remonter ne soient pas écoutés.

Parce que je pense que si les projets sont certainement très intéressants et très bons, les remarques qui pourront être faites dessus le seront tout autant. Et donc, je vous sais gré de ces moments de discussion.

Et donc, en conséquence, je retire mon vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Donc, le vœu est retiré et nous arrivons presque au terme de nos travaux en formation de Conseil général.

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Centre régional de documentation pédagogique de l'Académie de Paris (R. 20 G) :

Titulaires :

- M. Didier GUILLOT ;

- Mme Danielle SIMONNET.

Suppléants :

- Mme Annick OLIVIER ;

- M. Bruno JULLIARD.

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris (R. 21 G) :

Formation plénière :

- M. Jean-Yves MANO, suppléant, en remplacement de M. François VAUGLIN, désigné les 23 et 24 novembre 2009, démissionnaire.

Formation spécialisée dudit Conseil appelée à statuer sur les déclarations d'insalubrité :

- M. Jean-Yves MANO, suppléant, en remplacement de M. François VAUGLIN, désigné les 23 et 24 novembre 2009, démissionnaire.

Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Bobigny et de La Courneuve (Conseil d'administration) (R. 22 G) :

- Mme Léa FILOCHE, en remplacement de M. Gauthier CARON-THIBAULT, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

Etablissement médico-social "Les Résidences - Services Abbaye / Bords de Marne" 3, impasse de l'Abbaye à Saint-Maur des Fossés (94) (Conseil d'administration) (R. 23 G) :

- M. Gauthier CARON-THIBAULT, en remplacement de Mme Liliane CAPELLE, désignée les 7 et 8 février 2011, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (R. 20 G à R. 23 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à dix sept heures dix minutes).

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2011, DDEEES 51 G - Subvention (35.000 euros) avec convention à l'Union Régionale des Associations de Tourisme et de Plein Air - UNAT Ile de France.

2011, DDEEES 54 G - Subvention (3.000 euros) à la Fédération Nationale du Folklore Français Paris (14e).

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2011, DASCO 20 G - Subventions (951.700 euros) aux collèges - 2e tranche d'équipement.

2011, DASCO 24 G - Subventions (64.275 euros) à divers collèges publics parisiens.

2011, DASCO 25 G - Dotations (60.876 euros) pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens.

2011, DASCO 29 G - Subvention (11.000 euros) à l'association l'Ecole à l'Hôpital Marie-Louise Imbert (6e).

2011, DASCO 32 G - Signature des arrêtés d'attribution de concessions de logement par utilité de service situés aux collèges Stéphane Mallarmé (17e) et Pierre Mendès-France (20e).

2011, DASCO 34 G - Subvention (3.000 euros) au lycée professionnel Galilée (13è) pour le projet pédagogique "Radio Clype" en faveur d'écoliers, de collégiens et de lycéens.

2011, DASCO 36 G - Rectificatif aux délibérations DASCO 2010-39G et DASCO 2011-17G relatives à l'indemnisation d'un dommage matériel.

2011, DASCO 38 G - Subvention (2.000 euros) à l'association Union de Paris des Délégués Départementaux de l'Education Nationale Paris (20e)

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2011, DASES 192 G - Signature d'une convention avec l'association Délidémo (12e) pour l'attribution de deux subventions pour ses actions en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au titre 2011. Montant total : 18.000 euros.

2011, DASES 202 G - Subvention à l'association Comité de quartier en Faveur du Développement - CQFD (17e) au titre de 2011. Montant : 7.500 euros.

2011, DASES 254 G - Subvention à l'association Par les mots et merveilles (20e). Montant : 4.250 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2011, DASES 163 G - Subvention l'association OSTINATI (10e) pour l'organisation d'un atelier de fabrication de films et de programmation de ciné-club. Montant : 4.000 euros.

2011, DASES 169 G - Subvention à Maison des Femmes de Paris (MDF de Paris) (12e), pour financer ses actions en faveur des personnes en situation de handicap. Montant : 6. 000 euros.

2011, DASES 170 G - Subvention à l'association Trisomie 21 France (42 000 Saint Etienne) pour financer la poursuite des activités de son antenne parisienne (9e). Montant : 20. 000 euros.

2011, DASES 173 G - Signature d'une convention avec l'association TURBULENCES (11e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 25.000 euros.

2011, DASES 174 G - Signature d'une convention avec l'association VAINCRE L'AUTISME (11e) pour l'attribution d'une participation pour le fonctionnement de l'association. Montant : 50.000 euros

2011, DASES 232 G - Signature d'une convention avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information (ANPHI) (8e). Montant : 25.000 euros.

2011, DASES 241 G - Subvention à l'association CORIDYS (19e) pour financer le développement et la pérennisation de son centre de documentation et d'information de Paris. Montant : 15.000 euros.

2011, DASES 244 G - Signature d'une convention à l'association FAIS MOI UNE PLACE (93270 SEVRAN) pour l'attribution d'une participation pour l'organisation de séjours de vacances. Montant : 4.000 euros.

2011, DASES 248 G - Signature d'une convention avec l'association le SOUFFLE 9 (10e) pour l'attribution d'une participation pour l'organisation des animations culturelles ou de loisirs pour jeunes atteints d'autisme ou TED (Troubles Envahissants du Développement). Montant : 12. 000 euros.

2011, DASES 251 G - Subvention l'association les pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP 75) (15e). Montant : 13.000 euros.

2011, DASES 256 G - Subvention à l'association les Amis de Yanous ! (17e). Montant : 7. 500 euros.

2011, DASES 257 G - Signature d'une convention avec l'association Action Passeraile 15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2011, DASES 259 G - Subvention à l'association des Parents d'Enfants Déficients Visuels (APEDV) (18e) pour son action auprès des jeunes déficients visuels à Paris et en Ile-de-France. Montant 3.000 euros.

2011, DASES 260 G - Subvention à l'association de Réadaptation et de Défense des Devenus Sourds (ARDDS) (20e). Montant : 4 000 euros.

2011, DASES 264 G - Subvention à l'association Groupe des Aphasiques d'Ile de France (GAIF) (17e). Montant : 1. 000 euros.

2011, DASES 266 G - Subvention à l'association l'Orange Rouge (19e) pour la mise en place de projets artistiques pour enfants en situation de handicap. Montant : 3 000 euros.

2011, DASES 274 G - Signature d'une convention avec l'association Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits (CATRED) (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2011, DASES 277 G - Subvention à l'association Bibliothèque Braille Enfantine (11e). Montant : 2.000 euros

2011, DASES 336 G - Subvention à l'association Jaccede.com (11e) pour le développement du site " Jaccede.com ". Montant : 18. 000 euros.

2011, DASES 339 G - Subvention à l'association Mobile en Ville (14e). Montant : 5.000 euros.

2011, DASES 340 G - Subvention à l'association Centre Indépendant d'Education de Chiens Guides d'Aveugles (CIE) (77390 Ozouer le Voulgis) pour assurer l'éducation des chiens guides d'aveugles. Montant : 10.000 euros.

2011, DASES 341 G - Subvention à l'association Française pour la Lecture (93308 Aubervilliers) pour la réalisation du projet Vidéographix. Montant : 8.000 euros.

2011, DASES 343 G - Subvention à l'association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs (ANPIHM) (7e). Montant : 3 000 euros.

2011, DASES 344 G - Subvention à l'association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e). Montant : 10 000 euros.

2011, DASES 350 G - Signature d'une convention avec la Fédération nationale des associations Escapade, Liberté et Mobilité (11e), pour l'attribution d'une participation. Montant : 30.000 euros.

2011, DASES 365 G - Signature d'une convention avec l'association Relais Ile de France (18e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 129. 901 euros.

2011, DASES 372 G - Subvention à l'association le Livre de l'Aveugle (92 240 Malakoff), pour la poursuite de ses activités de transcription en braille de livres destinés aux élèves parisiens déficients visuels. Montant : 3. 000 euros.

2011, DASES 373 G - Signature d'une convention avec l'association Viens je t'emmène (19e), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 3.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2011, DASES 21 G - Mise à disposition du terrain et des locaux situés 29, boulevard Brune et 2 à 6 impasse Vandal à Paris (14e) par la signature d'une convention de transfert de gestion des locaux avec la Ville de Paris et d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association " Carrefour 14 ". Sans incidence financière.

2011, DASES 151 G - Signature d'une nouvelle convention pluriannuelle avec la Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de Paris et fixation de la participation financière pour l'année 2011. Montant : 105. 000euros.

2011, DASES 196 G - Participations à 92 associations dans le cadre du Programme "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2011. Montant total : 289.581 euros.

2011, DASES 375 G - Versement du solde de la participation à l'association Mouvement ATD Quart Monde (9e). Signature d'une nouvelle convention et fixation de la participation financière 2011. Montant : 50.000 euros.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2011, DILT 19 G - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations de gestion externalisée des archives intermédiaires de la Ville et du Département de Paris, des services dotés d'un budget annexe et des mairies d'arrondissement, et lancement et attribution du marché à bons de commande correspondant

2011, DRH 13 G - Prestation de remboursement des abonnements souscrits par les agents du département de Paris au dispositif Vélib'.

2011, DRH 14 G - Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours sur titres avec épreuves pour l'accès au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Département de Paris dans la spécialité assistant(e) dentaire.

2011, DSTI 24 G - Signature d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concourrence en application de l'article 35-II-8 du Code des marchés publics relatifs à la tierce maintenance applicative du SI SOCIAL

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2011, DF 10 G - Reprise sur amortissement des frais d'études relatifs aux lancements des marchés publics effectués en 2006 et 2007.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2011, DASES 41 G - Subvention à l'association Tournesol (10e). Montant : 10.000 euros.

2011, DASES 155 G - Signature d'une convention avec l'association Protection Civile de Paris pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le loyer du local rue de Panama (18e) Montant : 6.000 euros.

2011, DASES 182 G - Signature d'une convention avec l'association PréviSanté (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant 30.000 euros.

2011, DASES 207 G - Subventions attribuées respectivement à 4 associations, dans le cadre de conventions annuelles, afin de soutenir l'animation et l'organisation de conférences ainsi que la présentation de nouveaux outils dont ceux promus en Europe. Montant total : 60.000 euros.

2011, DASES 284 G - Subvention à l'association Vaincre la Mucoviscidose (13e) pour les Virades de l'Espoir Paris 2011. Montant : 7. 000 euros.

2011, DASES 285 G - Signature d'une convention-type relative au maintien à domicile des malades atteints du Sida. Fixation des dotations attribuées au titre de l'exercice 2011 et fixation des soldes 2010. Montant total : 21.953,86 euros.

2011, DFPE 14 G - Approbation et signature d'une convention pour l'analyse des pratiques des professionnels de santé de la Protection Maternelle et Infantile, des Relais Assistant Maternels du Département de Paris et des établissements de Petite enfance de la Ville de Paris et attribution des marchés correspondants.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2011, DASES 226 G - Signature d'une convention avec l'association les Transmetteurs (14e) pour l'attribution d'une subvention pour son action en faveur de la sécurité sanitaire des personnes âgées de Paris en cas d'épisode de canicule. Montant : 17.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Liliane CAPELLE, rapporteurs.

2011, DASES 218 G - Signature d'une convention avec l'association SOLIDARITE SIDA (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 152.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, M. Christophe GIRARD et M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2011, DASES 255 G - DPVI 353 G - Signature d'une convention avec l'association Croix-Rouge Française pour l'attribution d'une subvention pour le Centre du Moulin Joly dans le cadre de la politique de la Ville. Montant : 8.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2011, DASES 90 G - Participations et subvention attribuées respectivement à 4 associations, dans le cadre d'avenants conventionnels, afin de soutenir l'accompagnement et l'insertion de public ayant un problème d'addiction. Montant total : 103.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2011, DASES 194 G - Renouvellement de la convention avec le Centre Français de Protection de l'Enfance pour l'attribution d'une participation de 70.000 euros.

2011, DASES 195 G - Subvention à l'association Enfance et Familles d'Adoption - association des foyers adoptifs de Paris (10e), pour son action de soutien aux familles adoptantes. Montant : 3.500 euros.

2011, DASES 201 G - Signature d'un contrat de transaction avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris relatif à la fourniture et la livraison de repas du 1er août 2009 au 30 avril 2010 au centre Michelet, établissement d'aide sociale à l'enfance du Département de Paris.

M. Romain LÉVY, rapporteur.

2011, DLH 4 G - Octroi de la garantie du Département de Paris à un emprunt PLA-I à contracter par l'AFTAM pour la réalisation d'un centre d'hébergement de stabilisation de 30 places, 103 rue de l'Ouest (14e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2011, SG 1 G - Adhésion du Département de Paris à l'Assemblée des départements de France et versement de la cotisation 2011. Montant : 132.000 euros.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2011, DDEEES 59 G - Signature de l'avenant relatif à la convention de partenariat avec l'association Paris Business Angels pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25 000 euros.

2011, DDEEES 61 G - Subvention (20.000 euros) avec convention avec l'association Advancity- 77420 Champs sur Marne.

2011, DDEEES 62 G - Subvention (20.000 euros) avec convention avec l'association Astech Paris Région.

2011, DDEEES 63 G - Subvention (40.000 euros) avec convention avec l'association Durapole (18e).

2011, DDEEES 74 G - Subvention (340.000 euros) pour l'exercice 2011 avec signature d'un avenant 2011 à la convention de partenariat pluriannuelle 2010-2012 entre le Département de Paris et l'association Paris Biotech Santé.

2011, DDEEES 75 G - Soutiens financiers aux projets coopératifs labellisés par les Pôles de compétitivité CAP DIGITAL, SYSTEMATIC, FINANCE INNOVATION, ADVANCITY, ASTECH et MEDICEN et déposés aux 11e appel à projets du Fonds Unique Interministériel, 5e appel à projets FEDER. Montant : 2.022.451 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2011, DDEEES 76 G - Subvention (420.000 euros) avec convention entre le Département de Paris et la Fondation "Voir et Entendre" (Institut de la Vision) .

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2011, DA 7 G - Lancement de marchés à bons de commande pour des prestations de diagnostic de présence de termites dans des immeubles privés et établissements publics, dans le cadre du groupement de commandes pour la réalisation, l'aménagement et al maintenance de bâtiments, en 2 lots séparés.

2011, DA 9 G - Lancement d'accords-cadres en appel d'offres pour des prestations de contrôle technique de la construction, dans le cadre du groupement de commandes pour des fournitures, des travaux ou des prestations liées à la réalisation, à l'aménagement, à la maintenance ou au bon fonctionnement des locaux et équipements publics et privés.

2011, DAJ 15 G - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 26 mai 2011. Attribution et signature d'un marché de maîtrise d'oeuvre.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2011, DFPE 9 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Institut de Recherche Appliquée pour l'enfant et le couple (I.R.A.E.C), gestionnaire d'un lieu d'accueil enfants parents à Paris (18e) pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2011. Montant : 210.000 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2011, DAC 380 G - Fixation du prix de vente au public de l'ouvrage consacré aux Sources judiciaires - Les juridictions ordinaires et d'exception du département de la Seine puis du département de Paris et des départements du ressort de la cour d'appel de Paris - Fonds 1790-2010 - Documents XIV°-XX° siècles, publié par la direction des services d'archives de Paris.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2011, DDEEES 16 G - signature d'une convention avec l'association ADIL Boutique de Gestion pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de son action de soutien à la création d'activité au sein des Maisons des Entreprises et de l'Emploi des 10e, 13e, 14e et 20e arrondissements - Montant : 74 000 euros

2011, DDEEES 70 G - Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'Etat, pour l'aide aux employeurs de contrats aidés (CUI/CAE et CUI/CIE), pour les bénéficiaires du RSA-socle pour l'année 2011.

2011, DDEEES 77 G - Signature d'une convention entre le Département de Paris et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris afin de fixer la participation financière annuelle du Département de Paris aux frais de standiste du Forum de l'Alternance.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2011, DASES 111 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association " Une Chorba pour Tous " pour l'attribution d'une subvention pour ses activités de distribution alimentaire ponctuelle, de médiation et d'accès aux droits. Montant 40.000 euros.

2011, DASES 186 G - Signature d'une convention pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 avec la Banque alimentaire de Paris et d'Ile-de-France (94117 Arcueil) au titre de l'année 2011. Montant : 34.000 euros.

2011, DASES 224 G - Signature d'une convention avec l'association Dumas - Réunion (20e), gestionnaire du Centre socioculturel Etincelles, pour l'attribution d'une subvention pour une action globale de lutte contre les exclusions. Montant : 3.000 euros.

2011, DASES 283 G - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association " Coeur du Cinq " (Paris 5e) - Montant : 3 000 euros au titre de 2011

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2011, DASES 217 G - Signature d'une convention annuelle d'objectifs et d'un avenant avec l'association " Fort de Café " pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation de personnes en situation d'exclusion dans un site de la politique de la ville - Montant global : 21.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY et M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2011, DAJ 11 G - Communication de la liste de marchés attribués du 8 avril au 11 mai 2011.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusée au sens du Règlement intérieur :

Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusée :

Mme Christine LAGARDE.

Absentes :

Mmes Brigitte KUSTER, Anne TACHENE.

Sommaire

Ouverture de la séance. 132

Adoption de comptes rendus. 132

Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs. 132

2011, DF 4 G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2010. 132

2011, DF 5 G - Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2010. 132

2011, DASES 208 G - DF 6 G - Compte administratif et compte de gestion du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance de 2010. 132

Suspension et reprise de la séance. 132

2011, DVD 134 G - Signature d'une convention avec M. le Maire de Paris pour l'extension du tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières au titre du contrat particulier avec la Région d'Ile-de-France (2009-2013). 132

2011, DASES 409 G - Prolongation d'un dispositif d'aide d'urgence envers les migrants tunisiens. Montant : 500.000 euros. 134

2011, DASES 193 G - Signature de l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Parrains par Mille" (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 70.000 euros. 138

2011, DASES 118 G - Approbation du principe, des modalités et lancement d'un marché à bons de commande relatif à l'animation du Service Appui Santé développé dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer le marché. 140

2011, DASES 119 G - Signature d'une convention avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, relative à l'accompagnement socio-professionnel d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA) sans domicile fixe, par les permanences sociales d'accueil (PSA). Montant : 2.360. 000 euros. 141

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux modalités de saisine de la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (C.C.A.P.P.E.X.). 143

2011, DVD 119 G - Signature de deux avenants avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et la Région d'Ile-de-France aux conventions relatives au transport adapté aux personnes handicapées PAM 75. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche pour la suspension et la redéfinition du nouveau contrat de service PAM 2 du S.T.I.F. Vœu déposé par l'Exécutif. 144

2011, DASCO 16 G - Signature d'un avenant n° 6 à la convention entre la RIF et le Département de Paris relative à la gestion des cités scolaires du second degré. 146

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au soutien du Département de Paris aux collèges les plus fragilisés. 147

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes. 148

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 148

Clôture de la séance. 148

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 148

Liste des membres présents. 152

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT